qui vous entourent pourront vous renseigner, au moins dans les couloirs — qu'il m'a été possible dans ces deux dernières années, alors que j'ai donné tout l'application de ma conscience et de mon esprit à la tractation d'un des plus hauts problèmes sociaux qui puissent être en discussion ; alors que pendant ce laps de temps je me suis occupé de la loi sur les retraites ouvrières, croyez-vous que j'aie pu faire tout à la fois ? Je puis être en défaut sur un point, telle ligne du programme social peut être moins avancée qu'une autre — je ne suis ni irréprochable, ni infaillible — mais j'ai une excuse que j'ai le droit d'invoquer devant la Chambre ; permettez-moi de vous dire que, depuis deux ans, je n'ai pas connu le loisir et que je me suis occupé de la loi sur les retraites ouvrières pour la faire aboutir.

En ce qui concerne la prud'homie, je considère qu'il est tout à fait intolérable de permettre au patron d'avoir de la juridiction prud'homale la conception qu'a blâmée avec raison M. Lauche.

Je n'accepte pas que cette juridiction soit moins respectée que les autres et que la demande reconventionnelle, qu'on ne peut pas supprimer, je le reconnais, crée véritablement au profit du patron le droit de transformer cette demande en un subterfuge indigne de procédure, lui permettant de faire défaut d'abord pour transporter le litige devant le juge supérieur, en obligeant ainsi l'ouvrier à perdre sa santé et ses ressources lorsqu'il poursuit le patron à travers toutes les sinuosités de la procédure. Je considère que cette situation ne doit pas durer ; mais avant que l'honorable M. Lauche soit intervenu, des ministres qui ne sont pas sur ces bancs sont alliés déjà, il y a quelques années, devant la commission sénatoriale qu'ils ont trouvée hostile, pour demander, sinon la suppression qu'on n'obtiendra jamais, tout au moins que la disjonction puisse être opérée entre la demande reconventionnelle et le fait principal. Ils ont été battus, alors ; mais est-ce à dire qu'il ne faut pas revenir à l'assaut et qu'il ne faut pas recommencer l'effort ? Je suis prêt à le renouveler pour ma part, et permettez-moi de dire, non pas pour dégager mes responsabilités — je n'en ai pas l'habitude — que je ne suis pas le seul maître en la question, que les Conseils de prud'hommes dépendent du ministère de la justice et que, s'agissant d'une question juridique par excellence, je suis obligé de m'accorder avec mon collègue qui aura en même temps que moi la charge de soutenir le projet.

L'inspection du travail

J'en ai fini avec les reproches qui ont été dirigés contre le ministère du travail. Je ne veux pas le défendre par des phrases, je ne veux pas rappeler que sa jeune activité a tout de même abouti dans la dernière législature au vote de vingt lois sociales, sans parler du vote des retraites ouvrières, je veux uniquement répondre par des faits et par des chiffres.

Combien y avait-il d'inspecteurs du travail quand j'ai pénétré au ministère ? 121. Au prochain budget, vous voterez des crédits pour 142. Combien d'établissements étaient visités chaque année, lorsque j'ai pénétré au ministère ? 138.874. En 1909, il y en avait 163.000, c'est-à-dire 25.000 de plus.

J'ai obtenu cet effort énorme d'inspecteurs qu'ils allient visiter 25.000 établissements de plus. M. Lauche a justement noté, aujourd'hui, la besogne des inspecteurs est devenue très méticuleuse. Ils ne doivent pas seulement visiter les établissements, une fois ou deux, ils doivent y rester plus longtemps, parce que les lois sociales sont plus nombreuses et plus complexes. Combien un inspecteur fait-il de visites par an ? 1.150, chiffre considérable, trop considérable en réalité. Quelle est la quantité de personnel visité et protégé par ces visites ? Lorsque j'ai pénétré au ministère du travail, il y avait 2.183.000 personnes protégées par ces visites annuelles ; il y en a eu, en 1909, 2.641.000, si bien qu'en trois années, grâce à nos efforts communs, nous avons assuré la protection de 500.000 individus de plus.

Et alors, comme l'ai trouvé des résistances, comme il a fallu que je les aplanisse, et comme, lorsque je n'ai pu les aplanir, il a fallu que je les brise au nom de la loi, après avoir fait appel à la persuasion, j'ai dû faire appel à la coercition.

Voici le compte-rendu de mes efforts : en trois ans et demi, 140.000 mises en demeure, 110.000 contraventions.

Et tous me sont témoins qu'à cette tribune j'ai fait effort, toutes les fois qu'une demande d'amnistie est intervenue, pour en excepter les patrons qui avaient violé les lois du travail. De telle sorte que toutes ces contraventions ont été suivies d'effet.

Nécessité de la collaboration ouvrière

Je n'ai fait que mon devoir, mais je vous laisse le soin de dire si, l'ayant accompli au jour le jour, avec tous les soucis et tous les tracas qui ont été ma vie quotidienne, il m'était possible de l'accomplir davantage.

Alors, j'espère qu'il me sera permis, en finissant, de me raccorder avec l'honorable M. Lauche et, au travers des divergences de faits et de chiffres, d'être pleinement d'accord avec lui sur certaines de ses conclusions.

Il a raison : il est plus pernicieux de ne pas voter des réformes que d'en voter qui ne soient pas appliquées.

Lorsqu'une réforme n'est pas votée, vous pouvez toujours répondre qu'elle est injuste ou qu'elle est inopportune. Mais, quand elle est votée, que pouvez-vous répondre à ceux qui se plaignent que son application ne soit pas complète ? C'est ce que j'ai dit avant que M. Lauche soit député, à tous les budgets, chaque fois que j'ai demandé que le Parlement voulût bien accroître entre mes mains mes forces de contrôle et de surveillance, c'est ce que je ne cesse de répéter — mais il me sera permis d'ajouter que, quand on parle de l'application des lois sociales, il ne faut pas les confondre avec les lois politiques. La loi politique vaut par la vertu de sa promulgation au « Journal Officiel ». La loi sociale a besoin d'avoir des collaborateurs.

Il ne suffit pas qu'un ministre la propose et qu'un Parlement, même unanime, se groupe autour de lui ; il ne suffit pas d'un corps de contrôle dévoué auquel, pour sa droiture et son inflexibilité, j'adresse, du haut de cette tribune, les éloges qu'il mérite. Il ne suffit pas de cela. Tout est perdu au moins pour longtemps si, en sortant de cette enceinte, la réforme sociale trébuche entre l'indifférence des partis politiques qui l'ont votée et l'indifférence de la classe ouvrière pour laquelle elle a été votée.

Est-ce que vous croyez que la loi sur les syndicats, qui est à ce point devenue la charte du peuple ouvrier que, si un gouvernement imprudent y portait la main, il susciterait la guerre civile dans les ateliers et dans les usines, n'aurait pas été mieux comprise et mieux appliquée si, à sa naissance, elle n'avait pas été noyée dans un baptême d'outrages, d'invectives et d'injures qui ont rejailli jusque sur le front de ses plus ardents défenseurs ?

Est-ce que la loi sur les retraites ne rencontrera pas sur son chemin des épreuves que, quant à moi, je n'avais pas prévues du fait que beaucoup de députés qui l'ont réclamée avec les principes essentiels qu'elle comporte, qui m'ont morigéné parce que je ne l'apportais pas assez vite, l'ont votée, et, aussitôt sortis de cette enceinte, sont allés faire son procès, l'ont décrétée de vanité ?

Et quelle justice y aurait-il dans trois ans, quel que soit le gouvernement qui siégera sur ces bancs, à venir prendre à partie le ministre du travail, si, l'épreuve ayant été trop longue et trop prolongée, la loi n'a pas une universelle application ?

Ah ! oui, il y a des responsabilités gouvernementales, je les connais, j'en porte le poids ; mais la politique serait trop sommaire si elle s'arrêtait à cette constatation. Il y a pour tous les hommes publics de tous les partis, plus lourdes et plus durables que les responsabilités gouvernementales, les responsabilités morales. Au seuil de cette législature — et je m'adresse ici à tous — je supplie tous les hommes qui sont sur ces bancs de vouloir bien prendre garde aux réformes sociales : c'est un jeu fort dangereux. Il vaut mieux que vous n'en voliez pas, que vous ne portiez pas la main sur des réformes sociales si vous avez l'arrière-pensée, quand vous vous transverrez hors de cette enceinte, au contact de l'opinion des travailleurs, de les faire dévier, sur des interprétations restrictives ou de leur donner, en les laissant au dehors l'œuvre à la quelle vous avez la conscience de vie.

Voilà, messieurs, l'appel que, très sincèrement, au seuil de cette législature, chargé des responsabilités qui pèsent sur moi, j'adresse à tous mes collègues.

Il n'est pas possible d'appliquer les lois sociales, quels que soient le nombre des inspecteurs et la volonté du Gouvernement, si, hors de cette enceinte, elles sont enveloppées d'une atmosphère d'indifférence ou d'hostilité.

Les interpellations sur la politique générale

Il y a encore seize députés inscrits dans le débat.

Paris, 18 juin. — La Chambre a discuté jusqu'à présent dix interpellations sur la politique générale, au cours de ce débat de nouvelles demandes ont été présentées et que chaque jour, un nouveau député en reste seul à discuter ; ce sont les suivantes :

De M. Muret, sur les projets de réforme fiscale du gouvernement ;

De M. de Chapedelaine, sur la manière dont le gouvernement entend assurer la liberté de l'enseignement primaire ;

De M. Klotz, sur la politique financière du gouvernement ;

De M. Jean Crupi, sur la déclaration et la politique générale du gouvernement ;

De M. Dulau, sur la politique générale du gouvernement ;

De M. Augagneur, sur la déclaration ministérielle ;

De M. Turmel, sur la politique générale du gouvernement et spécialement sur sa politique socio-rurale et judiciaire ;

De MM. de Folleville de Bimorel et Guillaume Chastenet, sur la politique générale du gouvernement ;

De M. Victor Judet, sur l'organisation économique du pays et en particulier sur l'amélioration de notre système agraire ;

De M. Massabuau, sur la politique générale du gouvernement précisée dans la déclaration ministérielle ;

De M. Molle, sur la politique de réformes administratives du gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger les municipalités contre l'arbitraire des préfectures ;

De M. Drelon, sur la portée des déclarations du gouvernement ;

De MM. Chailley, Etienne et Messimy, sur la politique coloniale du gouvernement.

LE CITOYEN DEBUNNE

Le candidat socialiste Debunne a remporté à Menin une éclatante victoire sur la coalition cléricale belge ; il a réuni sur son nom 15.000 voix de préférence. C'est un triomphe que libéraux et socialistes ont acclamé. Le directeur politique du journal le « Vooruit » nous écrit pour nous dire avec quelle ardeur les ouvriers flamands du Nord ont contribué à ce magnifique succès par leurs larges contributions à la caisse de propagande. Il nous exprime la gratitude du prolétariat socialiste belge pour ce beau mouvement de solidarité et nous prie de la rapporter à nos lecteurs de la frontière.

Nous accédons de grand cœur à sa demande et nous en profitons pour publier quelques notes biographiques sur le député de Menin.

Debunne né en 1872 de pauvres ouvriers de fabrique dut quitter l'école primaire ; aîné de sept enfants, il dut subvenir dès la limite de ses forces aux besoins de la famille ; il entre comme chasseur dans une fabrique d'huile (France).

Appelé au régiment, il profite de ses loisirs pour s'instruire ; il fait le cabaret, et, économise, sou par sou, sur son « prêt », [illegible] commerces à l'achat [illegible] quatre [illegible] en France [illegible] fabriques de chaises [illegible]

En [illegible] [illegible]

[illegible] vingt-cinq ans [illegible] Mission de l'Congo, [illegible] de jeun, vendeur de [illegible] [illegible] il a travaillé à Gand [illegible] il a connu les [illegible] de grands centres [illegible] se passent à la place qu'occupe à Niort où pour y faire une conférence syndicale, il est désolant de ne pouvoir accepter : ses habits usés à la corde ne lui permettraient pas de se présenter décemment dans une zone de [illegible] Un [illegible] organisé par quelques [illegible] ouvriers rapporte une somme de francs et il peut se [illegible] à l'appel des socialistes de Menin.

En [illegible] il fut élu député à la Chambre belge avec [illegible] en [illegible] sans [illegible] [illegible] la langue française ; il ne [illegible] pas [illegible] et avant la fin de la session, il interpelait en français [illegible] [illegible] que les ouvriers [illegible] [illegible] [illegible] d'un député ouvrier n'est pas une sinécure. Debunne pendant les quatre ans de son premier mandat a fait environ 200 conférences, tant dans les communes de sa circonscription que dans le reste du pays. Il conte parfois qu'il a reçu comme seul plus de cinq mille lettres, qu'il dut répondre à toutes « personnellement », son budget ne lui permettant pas le luxe d'un secrétaire. On n'a pas oublié le rôle important qu'il a joué l'an dernier au moment où la Chambre française votait un impôt sur les ouvriers belges qui chaque matin passent la frontière.

Tant de dévouement et d'activité ont reçu leur récompense : élu par 6.282 voix en 1906, Debunne vient d'être renvoyé à la Chambre par 14.911 suffrages. C'est un triomphe que l'arrondissement de Courtrai a vivement fêté.

G. DESMONS.

Les retraites ouvrières

La commission se réunit au ministère du Travail.

Paris, 18 juin. — La commission chargée d'élaborer les règlements d'administration publique en vue de la loi des retraites s'est réuni sous la présidence de M. Viviani.

L'administration du travail et des finances lui a soumis depuis quelques jours six projets de règlements sur les douze que la loi a prévus.

La commission a adopté ce matin l'un des plus importants, visant la situation des sociétés de secours mutuels, des syndicats ouvriers encaissant pour la retraite et des caisses d'épargne.

Elle a abordé la discussion d'un règlement sur le mode de versement des travailleurs aux pièces à façon, à domicile et des travailleurs intermittents.

Elle s'est ajournée à jeudi.

Conseil des Ministres

Paris, 18 juin. — Le Conseil des ministres s'est réuni samedi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LE BUDGET DE 1911

Le ministre des finances a fait savoir qu'il serait en mesure de déposer le projet de budget pour 1911 sur le bureau de la Chambre dans quelques jours, de manière que la Commission chargée de l'examiner puisse être nommée avant les vacances. Le dépôt aura lieu probablement dès que la Chambre aura procédé aux votes destinés à servir de clôture aux interpellations en cours.

LA QUESTION CRETOISE

Au sujet de cette question, la note suivante est communiquée :

« Le ministre des affaires étrangères a renseigné le conseil sur l'état des affaires relatives à la question crétoise.

» L'initiative prise par le gouvernement de la République a eu pour résultat de motiver de la part des puissances protectrices un échange de vues et des propositions sur lesquelles un accord complet s'établit entre elles. Elle a eu de même pour conséquence d'atténuer beaucoup l'agitation qui se produisait en Turquie.

» Pour assurer le respect de leurs décisions et parer en cas de besoin à toute éventualité, les quatre puissances vont augmenter leurs forces navales dans la baie de la Sude. »

LE MONUMENT WALDECK-ROUSSEAU

Le président du conseil a fait savoir que l'inauguration du monument élevé à Waldeck-Rousseau aurait lieu le 6 juillet.

M. Cocherv, ministre des finances, a accepté de présider le banquet de la presse républicaine départementale.

LA DIRECTION DE L'ECOLE CENTRALE

Le ministre du commerce a fait signer un décret par lequel M. Noël, sénateur de l'Oise, est chargé de la direction, à titre provisoire, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, en remplacement de M. Buquet, admis à la retraite.

M. Noël est ingénieur et ancien élève de l'Ecole Centrale.

Il y a un précédent à cette nomination. M. Reymond, sénateur de la Loire, aujourd'hui décédé, père du docteur Reymond, [illegible] fut délégué jadis de la même manière à la direction temporaire de l'Ecole centrale dont il était un ancien élève.

L'AGITATION des CHEMINOTS

TOUT DANGER DE GREVE N'EST PAS ENCORE CONJURE

Paris, 19 juin. — Lorsque les deux organisations syndicales des Cheminots décidèrent une trêve, elles spécifièrent que la suspension des hostilités ouvertes contre la Compagnie n'était pas un abandon, même partiel, de leurs revendications, mais un nouveau délai qui lui était accordé pour régler d'une façon précise les concessions que sa situation lui permet de faire.

La « Tribune de la Voie Ferrée », organe du Syndicat National des Chemins de Fer, dans un article publié sous le contrôle du bureau, confirme en ces termes que les Cheminots sont toujours décidés à recourir, le cas échéant, à la grève :

« Lorsque le moment nous semblera favorable, nous répondrons comme il convient au défi insolent que l'on adresse ainsi à des gens dont on a tant loué la sagesse et la dignité. Donc, tout en ne désirant pas la grève, nous la ferons certainement et sans aucune hésitation. La grève est un droit nécessaire aux travailleurs, pour appuyer — en dernier ressort — lorsque tous les moyens de conciliation ont été employés sans succès, leurs légitimes revendications ».

Puis, quelques lignes plus loin, cette déclaration :

« Un syndicat qui n'agit pas n'a pas sa raison d'être. Soutenu ou pas soutenu, notre syndicat national agira ! Il est assez fort pour cela ».

Et enfin, la conclusion :

« Nous allons jusqu'au bout persévérer dans la voie des conciliations. Nous avons, de nos directeurs, sollicité une audience en présence de M. le président du Conseil et de M. le Ministre des Travaux publics. Nous allons, quelque temps encore, attendre la réponse. Si la grève générale des chemins de fer est déclarée, ceux qui nous auront acculés à ce moyen extrême, à ce moyen suprême, pourront faire leur « mea culpa ». Ils en verront les conséquences, — que nous ne redoutons pas — étant sûrs de la victoire !

» Camarades cheminots, syndiquez-vous ! Tous debout ! Et du courage !

M. Fallières au Concours Agricole

Paris, 18 juin. — Le président de la République a visité samedi après-midi le concours général agricole et le concours central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine, installés tous deux au Champ de Mars.

Le « Pluviôse » attend...

L'EPAVE ENCHAINÉE ATTEND LES « VIVES EAUX » DE LUNDI. — ON PREPARE LA CEREMONIE DES FUNERAILLES

(De notre envoyé spécial)

Calais, 18 juin. — C'est toujours la situation d'attente et rien de curieux à annoncer. Le « Pluviôse » est encore dans le bassin de la Colonne, sur son lit de vase.

Toutes les chaînes sont maillées. On veut attendre une hauteur d'eau favorable pour les raidir de dessus les chalands et essayer de transporter le « Pluviôse » un peu plus avant dans le bassin.

Rien de pratiquement utile ne pourra être fait avant lundi. C'est seulement ce jour-là que les vives eaux reprendront leur vigueur et que le passage de l'écluse du bassin Carnot pourra être effectué.

On espère ce soir à neuf heures,— à la marée haute — faire faire un mouvement en avant à l'épave. Cela aura surtout pour but de ne point la laisser s'enliser.

Répétition de funérailles

Dans l'après-midi une scène curieuse s'est déroulée dans la cour de la citadelle.

On y pratiquait une sorte de répétition générale des funérailles. Les clairons sonnaient, les tambours battaient, la musique jouait tour à tour les hymnes funèbres, la « Marseillaise ».

Pendant ce temps, on menait au pas les attelages des affûts, traînant leurs lourdes charges pour accoutumer les chevaux aux sonorités lugubres et bruyantes de la grande cérémonie.

Plus d'une heure, cette scène assez bizarre se prolongea. Tout se passa bien.

L'ALLIANCE DEMOCRATIQUE ET LE PARTI RADICAL

Paris, 18 juin. — Sollicité de s'expliquer sur les décisions prises par le comité directeur de l'Alliance républicaine, à la suite des résolutions arrêtées par le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste et qui tendent à rompre toutes relations avec l'alliance, le secrétaire de ce groupement politique, M. Pallu de la Barrière, a fait la déclaration suivante :

« La décision du comité exécutif ne nous a point surpris ; tous nous y attendions ; en effet, la proposition de séparation entre les deux groupes a été faite il y a deux ans, avant le congrès de Dijon, par des membres du parti radical et radical-socialiste ; il n'y fut pas donné suite.

On reproche à l'alliance démocratique l'investiture de certains candidats aux dernières élections. L'alliance démocratique a un programme défini ; nous l'avons soumis à ces candidats, ils l'ont accepté et l'ont signé.

Voilà pour les élections.

Quant à la décision du comité exécutif, nous n'avons qu'à en prendre acte et attendre le congrès de Rouen. Si ce congrès la ratifie, eh bien, nous formerons deux partis, ayant chacun son programme et ses adhérents. Il est certain que la décision du comité exécutif va gêner quelques députés qui seront embarrassés pour choisir ; tous les adhérents du parti radical et radical-socialiste ne sont pas disposés à suivre ceux qui veulent faire alliance avec les socialistes ; et il se produira fatalement une rupture.

L'alliance démocratique poursuivra la réalisation de son programme politique sans défaillance. »

DRAME DE L'ALCOOLISME

VINGT-TROIS LITRES DE VIN POUR QUATRE BUVEURS — DEUX MORTS — UN BLESSE

Paris, 18 juin. — Il s'est passé hier, à Brunoy, dans un débit de vins, un terrible drame, dont l'alcoolisme fut vraisemblablement la cause principale.

Quatre consommateurs, en effet, qui étaient entrés ensemble dans le débit en question, vers midi, n'y avaient pas consommé moins de vingt-trois litres de vin. Ils ne tardèrent pas, cela va sans dire, à être dans un état d'ébriété complète.

Une discussion fort vive s'éleva entre les buveurs. Tout à coup, l'un d'eux devint furieux, tira de sa poche un tranchet et se mit à en frapper ses interlocuteurs avec une féroce sauvagerie.

Un de ces derniers, Jean Hippolpte, âgé de vingt-sept ans, fut atteint dans la région de la colonne vertébrale et tomba pour ne plus se relever.

Le second, nommé Ernest Drouard, également âgé de vingt-sept ans, reçut un coup dans le dos et un autre dans le côté droit. Il rendit le dernier soupir dans l'après-midi.

Le troisième, enfin, Jean François, âgé de quarante-deux ans, ne fut blessé que légèrement.

Les trois victimes demeuraient rue Trouchard, à Brunoy.

Quant au meurtrier, qui est inconnu dans le pays, il a pris la fuite. Gardes-champêtres et gendarmes se sont mis à sa poursuite.

Tout ce qu'on a pu savoir des causes de ce terrible drame, c'est que, dans la matinée, les quatre hommes étaient allés de compagnie ramasser des feuilles pour faire du fumier.

Ils avaient vendu leur récolte et devaient en partager le produit. Le malheur est qu'ils l'avaient bu, du moins en grande partie. Ce fut l'origine de la discussion et de la colère du meurtrier.

Jean Hippolyte, qui tomba le premier sous les coups de l'assassin, subvenait aux besoins de sa vieille mère infirme.

L'autopsie de son cadavre, pratiquée par le docteur Vincent, a fait découvrir trois litres de vin dans ses intestins.

Détail curieux, Hippolyte avait un estomac d'une exiguïté extraordinaire, et la Faculté de médecine lui avait fait offrir de l'acheter après sa mort. Il avait toujours refusé.

La grève des Cheminots du Sud

Les délégués au ministère des travaux publics

Paris, 18 juin. — M. Millerand, ministre des travaux publics, a reçu cet après-midi, à 5 heures, une délégation du comité exécutif de la grève des cheminots du Sud de la France, qui lui a exposé les revendications des employés.

M. Millerand a laissé entendre aux délégués que satisfaction allait leur être donnée sur les trois points suivants :

Assimilation des retraites à celles des grandes compagnies ;

Repos hebdomadaire et relèvement des petits salaires ;

Le gouvernement, saisi des propositions financières de la Compagnie du Sud de la France en ce qui concerne les retraites, déposera à la prochaine session un projet de loi dans ce sens.

LA MALADIE DE GUILLAUME II

Vienne, 18 juin. — On considère ici que la maladie de l'empereur Guillaume n'est pas sans gravité.

Certains journaux, comme la « Neue Freie Presse », annoncent un prochain rétablissement ; cependant, la « Wiener Allgemeine Zeitung » apprend de Londres que l'empereur eut un furoncle au genou pendant son dernier séjour ; l'épanchement actuel serait un accident assez grave, venant après le furoncle.

Une autorité médicale déclarait hier, dans la « Zeit » que « si l'affection du genou est une conséquence du furoncle du bras, on est en présence d'un empoisonnement du sang ».

MORT D'UN DEPUTE

La Chambre l'avait invalidé mardi

Paris, 18 juin. — On nous annonce la mort de M. Pierre Heuzey, élu au dernier scrutin du 24 avril, député de Château-Chinon, par 7.941 voix contre 7.677 à M. Chandioux, député sortant.

Petit-fils et fils de deux anciens députés de la Mayenne, MM. Lecomte et Heuzey, il avait été une première fois élu député, le 22 juillet 1901, dans la deuxième circonscription de Laval. Il n'avait pas été réélu aux élections générales de 1902.

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, conseiller d'arrondissement de Château-Chinon, il relevait à peine d'un grave accident d'automobile lorsque s'ouvrit la période électorale. La proclamation de son élection au premier tour faisait naître des réclamations, et mardi dernier, le 7me bureau se prononçait pour l'invalidation de son élection. Il était allé ce jour-là à la Chambre ; ce matin il mourait en quelques minutes.

C'est le second député qui meurt depuis l'ouverture de la session.

Un magasin de pétrole en flammes

Perpignan, 18 juin. — Un incendie d'une violence inouïe a éclaté dans un magasin de pétrole.

Plusieurs personnes ont été grièvement brûlées. L'une d'elles a succombé à l'Hôpital, où elle avait été transportée. Les dégâts sont considérables.

Le crime du fossoyeur

Il assassine un de ses voisins

Valence, 18 juin. — Au village de Malissard, un fossoyeur, nommé Auguste Jasset, était redouté de tous à cause de ses instincts bruteaux et vindicatifs. Un simple regard d'un passant l'exaspérait au point de lui faire proférer des menaces de mort. Il avait voué tout particulièrement une haine féroce à un voisin nommé Cyprie Dutron, qui il y a quatre ans s'était interposé, en qualité de parent, entre lui et sa femme, que dans un accès de fureur il avait traînée contre un billot pour la décapiter.

Hier matin, vers cinq heures, Dutron, passant près de Jasset, entendit une observation désobligeante.

— Que me veux-tu ? demanda-t-il.

— Je veux te tuer ! riposta Jasset, qui en même temps s'arma d'un fusil dissimulé derrière un arbre et l'étendit raide mort sur le chemin.

Tandis qu'on s'empressait autour du cadavre, l'assassin se dirigea vers le bourg de Chabeuil pour se constituer prionnier, et se livra à la gendarmerie qui venait à sa rencontre.

FEUILLETON DU 19 JUIN. — N. 1

LA VIERGE

Par Emile BERGERAT

PROLOGUE

La femme bréhaigne

Le prêtre sortit de la chambre de la moribonde. Il avait aux lèvres le sourire d'onction mystique.

Evidemment, il était tranquille sur le sort de l'âme qui se détachait ; elle abordait au port. Sa conscience de bon pilote, ayant savamment manœuvré à travers les récifs de la vie, l'éclairait d'une sérénité professionnelle. Ce salut, « c'était son œuvre ! »

— Venez, fit-il à mi-voix, elle vous demande.

Silencieux et bouleversé, Conrad de Mortagne se leva et il entra chez la comtesse, sa femme.

Etrange chambre que celle de la mourante, sans rideaux, sans tapis, sans tentures, nue à frissonner, et d'une austérité cénobitique, la cellule d'une sainte Thérèse.

Sur la muraille, au fond du lit, un grand crucifix espagnol, sanglant, labouré d'épines, couturé de plaies, sinistre, une pièce d'Inquisition. Ses longs pieds d'ivoire cordouané, forés de clous d'argent, usés aux orteils, saillaient, à la portée des baisers dévots de la comtesse.

Dans la cheminée, point de feu. Elle n'en voulait pas, quoique le printemps fût humide. Il pleuvait à torrents au dehors.

A travers l'unique fenêtre, d'où venait le jour grisâtre, on voyait, pareil à un fusain effacé, le jardin de l'hôtel noyé sous l'averse.

Ce qui avait fait dire au cocher de Conrad, libre-penseur pratiquant : « Fichu temps pour monter au ciel !... »

Depuis un an, Cécilia de Mortagne s'obstinait à demeurer dans cette chambre, carrelée, mansardée, au troisième étage de l'un des plus beaux hôtels seigneuriaux du Marais. Elle se tenait là comme au haut d'une tour.

Au-dessous d'elle s'agitait le train d'une maison riche, domestiques, chevaux, équipages, tout « son renoncement » comme disait le prêtre en son langage.

— Cécilia !...

Conrad ne put proférer d'autre parole. A l'aspect de cet être spectral, qui était la femme jadis aimée, — la même, grand Dieu ! — il ne maîtrisa point un tremblement. Le prêtre lui poussa une chaise, doucement tira la porte et disparut.

Et quand ils furent ainsi seul à seule, comme le premier soir de leur mariage, leurs yeux se cherchèrent. Longtemps ils se parlèrent sans mot dire. Puis, d'un accord subit, sur ce lit de mort, ils se nouèrent les mains. Suprême étreinte !

La pluie crépitait sur les vitres.

Le grand Christ espagnol allongeait vers eux ses pieds démesurés...

Hélas ! que pour eux les promesses de l'amour, de la fortune et de la jeunesse avaient amèrement menti ! Quel enchaînement de déceptions que leur union sur la terre ! Ils avaient à se pardonner l'un à l'autre l'erreur impardonnable de leur vie manquée.

Cécilia courait dans sa vingt-neuvième année.

Fille unique et gâtée du vieux marquis de la Touesse, adorablement jolie, gaie, fine, volontaire aussi, Cécilia s'était éprise à dix-huit ans de Conrad de Mortagne, mais éprise à ce point, disait son père, qu'il avait fallu qu'on le lui donnât sous peine de clôture !

Le jeune homme, à la fois flatté et touché de la passion naïve qu'il inspirait à cette charmante fille, désireux d'ailleurs de connaître les joies de la paternité, — car la nature l'avait doué d'une tendresse excessive pour les petits, — ne tarda point à se laisser gagner à l'aimable cause de Cécilia.

Le mariage se fit, à la vérité, sous d'assez fâcheux auspices, puisqu'au sortir de l'église le vieux marquis de la Touesse s'abattait foudroyé, dans sa voiture même, par une attaque d'apoplexie.

Pendant les deux premières années de son mariage, Cécilia put se dire idéalement heureuse.

Elle idolâtrait son mari, dont la bonté profonde, affinée par une urbanité exquise, s'accordait avec sa haute stature d'homme de forte race.

Conrad avait la taille de ses aïeux, espèces de géants bretons auxquels les légendes du pays de granit et de chênes prêtent des exploits physiques fabuleux. Il en avait lui-même par manière de divertissements réalisé quelques-uns.

Les deux années écoulées, le comte devint soucieux : il ne lui naissait point d'enfants de Cécilia. Et même la santé de la comtesse s'altérait.

Des médecins furent consultés qui, tous, sans exception et sans appel aussi, déclarèrent que la stérilité de la jeune femme était incurable.

Cécilia était bréhaigne.

L'affection du mari ne résista pas à cette cruelle déconvenue de ses espérances paternelles, et comme il craignait de prendre horreur de l'infortunée créature à laquelle il était lié pour l'éternité, il se mit à courir le monde, fatiguant son chagrin et usant le temps sur les routes.

L'homme n'a rien trouvé de mieux encore pour amortir la douleur que le vieux nomadisme de l'origine : le grand air verse l'ivresse de l'oubli.

Au retour de l'un de ses voyages, Conrad ne trouva plus Cécilia à l'hôtel de Mortagne.

La pauvre délaissée avait demandé asile à une communauté de Sainte-Ursule et elle s'y anéantissait dans la dévotion, suppliant Dieu de la reprendre, rongée de honte et de désespoir. Les catholiques ont leur suicide dans le cloître, elle y clamait à la mort !...

Et pendant les longues années qu'elle vécut là, languissante sur les dalles, elle n'eut plus d'autres relations avec Conrad qu'une correspondance d'abord passionnée, puis purement religieuse, et le calme se fit.

Mais un jour, en Bretagne, au hasard de ses pérégrinations, Conrad avait rencontré Amélie de Razbel et il l'avait aimée.

La « Maison du Bonheur » s'était ouverte à ce cœur meurtri et sur lui s'était refermée, car il y avait trouvé non seulement la femme mais l'enfant, — cet enfant plus nécessaire que tout le reste peut-être à sa nature de grand ogre paterne.

L'enfant s'appelait Violette.

O piège de la destinée, la petite Violette était le portrait vivant, parlant, regardant, marchant de la propre mère de Conrad !

Il s'épanouit entre ces deux amours et Paris ne sut plus dire ce qu'était devenu le beau comte de Mortagne.

La triste Cécilia connut cette liaison de son mari avec la jeune veuve du fameux baron de Razbel.

Elle savait qu'Amélie devait être fort belle, car, jeune fille déjà, et au temps où elle l'avait connue dans le monde, cette beauté donnait tous les gages tenus par la maturité.

Elle offrit ce dernier martyre au Dieu qui les mitige, afin sans doute de les couronner quelque part, et on la vit redoubler de jeûnes, de mortifications et de prières pour attendrir enfin ce Dieu et obtenir de sa pitié qu'il la guérît de la vie.

Alors elle tomba, terrassée, moins par le cancer qui lui dévorait les entrailles que par la jalousie.

On la ramassa un matin à demi-morte dans la chapelle du couvent, le front brisé sur les marches de l'autel, et les médecins limitèrent à un mois la fin des résistances de la nature avec l'issue de cette agonie de douze années.

Cécilia écrivit à Conrad : « Venez ! » Et elle se fit transporter à l'hôtel de Mortagne. Le lendemain le comte arrivait de Bretagne.

— Je n'en ai plus que pour un mois, lui dit-elle. Je vous prie de vouloir bien m'escorter jusqu'au tombeau.

Remué jusqu'à l'âme par le grand sentiment de fierté conjugale qu'exprimait cette volonté, Conrad jura qu'il ne la quitterait pas.

Il fit revenir ses domestiques, rouvrit officiellement l'hôtel et s'installa dans ses appartements.

Mais il ne parvint pas à décider la mourante à descendre de l'humble chambre où elle avait installé sa couchette claustrale et son terrible crucifix.

C'était de là qu'elle voulait partir, la chrétienne orgueilleuse, et non pas du lit nuptial, champ d'amour stérile, que sa chair malade et ses baisers maudits laissaient sans honneur.

La Faculté ne lui avait accordé qu'un mois, la nature lui en imposa douze.

Fidèle à sa parole d'homme et de gentilhomme, Conrad, pendant un an, veilla auprès d'elle ; « il l'escorta jusqu'au tombeau ».

— Enfin !... soupira-t-elle tout à coup, je vais donc pouvoir mourir !

Elle se renversa ; il la crut trépassée, et il l'enveloppa de ses bras robustes.

Mais au contraire elle se raffermit, ses joues se colorèrent, la voix devint plus sonore. On eût dit que, pareille à Lazare, elle secouait le linceul.

— Voilà un an de bonheur que je vous vole, Conrad. On vous attend là-bas !... Pardonnez-moi... Je croyais que ce serait moins long, vraiment !...

Et comme Conrad voulait la replacer sur l'oreiller :

— Non, garde-moi entre tes bras, fit-elle. Moi aussi, je t'ai adoré, nous aurions été si heureux ! On meurt trop tard quelquefois.

Puis elle reprit, moins exaltée :

— Je vous ai écrit de revenir, mon ami, parce que j'étais jalouse... Oui, j'ai gardé cela de la femme, qui fut votre femme, de souffrir que d'autres vous aiment. Mais c'est fini, je les bénis celles qui vous aiment... Oh ! l'enfant surtout !

La voix cassa dans la poitrine.

Elle acheva sa pensée par un geste, geste effrayant, qui semblait entraîner tous les orgueils vaincus de la femme stérile devant le tribunal de l'Eternel, et leur y fixer rendez-vous.

Il était évident que ni le cloître, ni la confession n'avaient apaisé en cette chrétienne la révolte d'un sein en jachère. Elle se réservait de s'en expliquer directement avec son Dieu.

— Que m'ordonnes-tu ? demanda Conrad.

Et la voix brisée répondit :

— D'être heureux !

L'enterrement de noble et discrète personne, Cécilia de la Touesse, comtesse de Mortagne, réunit à l'église Saint-Paul toute la noblesse française.

(A suivre).